



Enjeux pédagogiques

L'identité numérique représente « **qui nous sommes** » sur Internet. Elle se forge au gré des activités, photos et commentaires publiés. Elle **évolue** au fil du temps.

L'« identité numérique » se construit avec les informations que nous publions de nous-mêmes mais aussi avec celles que les autres publient sur nous. **Nous ne la maîtrisons pas.**

Comme dans la vraie vie, il est interdit d'insulter, calomnier ou diffamer sur Internet. Une procédure en justice peut coûter très cher. Car si dans la vraie vie les mots s'envolent, sur Internet ils ne **s'effacent jamais totalement...**

À chaque fois que tu as un doute, le moindre doute... **ne publie pas !**

DOSSIER PÉDAGOGIQUE, LA SEMAINE DES MÉDIAS 2014 5. Ton image : le web archive tout et n'oublie rien !

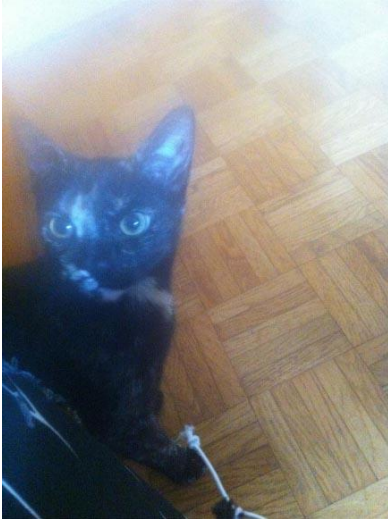
(Photo : Esther Freiburghaus et Luc Petitpierre, animateurs, et les candidats Solal, à g., et Louise, à dr.)

Exercice 1 : publication de photos ; se familiariser avec les notions de sphère privée - sphère intime, droit à l'image et les limites légales imposées aux mineurs (autorisations parentales)

Matériel nécessaire : ordinateur ou téléviseur, connexion internet ou DVD (émissions La Semaine des Médias)

Comme les candidats, choisir, parmi les photos présentées dans l'émission (manche 1) lesquelles pourraient être publiées sur Internet.

Utiliser le support des émissions (DVD ou Internet).



1. La photo de ton chat

Cette photo ne pose pas de problème particulier d'atteinte à la sphère privée, puisque le propriétaire du chat n'est pas visible

2. Toi et ton chat (ton visage est identifiable)

Les mineurs ne devraient pas publier sur Internet des photos qui permettent de les identifier. Ils doivent en tous les cas obtenir l'autorisation de leurs parents (représentant légal)

3. Toi et tes amis (vos visages sont identifiables)

Il est obligatoire d'obtenir l'autorisation de chacune des personnes qui figurent sur la photo... mais aussi l'autorisation de leurs parents (représentants légaux) puisqu'ils sont mineurs.

Prolongement :

Lesquelles de ces photos (styles de photos) les élèves ont-ils déjà posté sur Internet ? Quelle était leur motivation ?

Ont-ils déjà posté des photos permettant de les identifier ? Si oui, pourquoi ?

Ont-ils déjà posté des photos permettant d'identifier d'autres personnes (amis, famille) ? Si oui, pourquoi ? Leur ont-ils demandé l'autorisation ?

D'autres utilisateurs (amis ou membres de la famille) ont-ils déjà posté des photos d'eux ? Si oui, pourquoi ? Ont-ils demandé l'autorisation (auraient-ils préféré qu'on leur pose la question) ? Certaines photos étaient-elles dévalorisantes, gênantes ?

Mémento

Il faut toujours demander l'autorisation de publier l'image d'une autre personne.

Les autres utilisateurs doivent aussi nous demander notre permission de diffuser notre image.

Les personnes mineures doivent obtenir **l'autorisation de leur représentant légal**. Quand elles postent des images d'elles-mêmes et quand d'autres utilisateurs publient des photos d'elles.

Exercice 2 : publication de commentaires ; se familiariser avec les notions de vie privée, insulte, calomnie, diffamation.

Comme les candidats, choisir, parmi les commentaires présentés dans l'émission (manche 1) lesquels pourraient être publiés sur Internet.

1. "Tu es trop belle"
2. "C'est vrai que tu es amoureux de Clara ?"
3. "Le prof de maths est un alcool"o"

La première option – un commentaire récurrent sur les « murs » des jeunes filles – est la seule qui n'est pas - ou négative voire méchante, - ou une atteinte à la sphère privée de l'autre utilisateur (tu es amoureux de Clara). La dernière (prof de maths) est punissable par la loi : l'insulte, la calomnie et la diffamation sont interdites par le Code pénal... tout comme dans la vraie vie

Prolongement

Lesquels de ces (« styles » de) commentaires les élèves ont-ils déjà posté sur Internet ? Pourquoi ?

Ont-ils déjà posté ou reçu des commentaires « méchants » (insultes, calomnie, diffamation). Si oui, lesquels ? Pourquoi les avoir postés ?

Ont-ils déjà posté ou reçu des commentaires violant leur sphère privée ? Si oui, lesquels ? Pourquoi les avoir postés ?

Imaginer d'autres commentaires publiables sans insulte, calomnie ni diffamation et qui respectent la vie privée de leur destinataire.

Mémento

Comme dans la « vraie » vie, il est **interdit de dire du mal** d'un autre utilisateur sur Internet. Que les propos soient mensongers **ou pas**.

L'insulte, la calomnie et la diffamation sont des **délits qui peuvent être poursuivis en justice**. Les procédures peuvent coûter très cher. Proférées sur Internet, leur diffusion publique et massive peut être considérée par le juge « plus grave » que de simples mots ; ce sont des **circonstances aggravantes**.

Dans la « vie réelle », une remarque blessante s'envole rapidement ; ce ne sont que des mots. Mais sur Internet, elle reste, indéfiniment. Les contenus numériques, textes, photos, vidéos, etc., sont « re-tweetés », partagés, commentés, dupliqués... **Il est pratiquement impossible de retirer un contenu du web**.

Exercice 3 : dresser le « portrait numérique » d'un camarade et analyser le sien. Introduction aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter) et aux paramètres de sécurité.

Matériel nécessaire : connexion Internet, plusieurs ordinateurs ou tablettes numériques en fonction du nombre de groupes d'élèves (éventuellement smartphones connectés à Internet).

Comme les candidats de l'émission, les élèves deviennent des « détectives du web » et enquêtent sur l'« identité numérique » d'un camarade.

Noter les différentes étapes de l'enquête

Recherches préliminaires, liens suivis, rubriques analysées sur les réseaux sociaux (informations personnelles, lieux visités, centres d'intérêt, famille, statut amoureux, etc.), etc.

Noter tous les indices trouvés par catégorie

- Informations personnelles (domicile, nom de famille, membres de sa famille, amis, scolarité, animaux, etc.)
- Activités (déplacements, vacances, activités avec des amis ou en famille, etc.)
- Intérêts, loisirs
- Autres

Les élèves ont-ils découvert des informations privées, intimes ? Si oui, lesquelles ?

Les élèves ont-ils découvert des informations privées publiées par d'autres internautes (photos, commentaires, etc.) ? Lesquelles ?

Quelques astuces

Commencer l'enquête sur le moteur de recherche « Google » en tapant le nom de la personne « entre guillemets ». Vérifier qu'il s'agit de la même personne (comment les élèves s'y prennent-ils pour vérifier l'identité ?).

Il peut être intéressant de jeter un œil dans les « images » de Google.

Vérifier si cette personne est inscrite sur un réseau social (prioritairement Facebook, éventuellement Twitter ou Instagram) et les paramètres de sécurité définis (les élèves connaissent-ils ces paramètres, ceux qui ont un profil savent-ils les paramétrer ? L'ont-ils fait ?)

Il est possible – et probable – que les élèves ne trouvent aucune information sur certains camarades, pourquoi ? (Cette personne a particulièrement bien protégé les informations qui la concernent sur Internet ; elle ne figure pas sur le web, en particulier sur les réseaux sociaux, etc.)

-

Deuxième partie de l'exercice

Après avoir mené leur enquête, les élèves observent maintenant l'enquête que d'autres camarades ont menée sur leur propre identité numérique.

Leurs camarades ont-ils trouvé beaucoup d'informations ?

Certaines sont-elles privées, intimes ? Mettent-elle mal à l'aise l'élève, qui aurait - finalement - préféré qu'elles ne soient pas publiques (visibles de tous) ?

Certaines informations ont-elles été découvertes grâce aux informations diffusées par d'autres internautes (photos, commentaires, etc.) ? Lesquelles ? Aurait-ils de leur propre initiative diffusé ces informations ?

Prolongement, enquête

Que leur inspire cette expérience ? Sont-ils surpris, indifférents ? S'attendaient-ils à trouver autant d'informations / si peu d'informations ?

Que leur inspire le portrait numérique dressé au cours de leur enquête ? La personne numérique « filée » leur semble-t-elle sympathique ? Aurait-ils envie de la rencontrer s'ils ne se connaissaient pas ?

Mettre en exergue l'importance des messages et interactions avec les autres utilisateurs : donnent-ils beaucoup d'informations sur la personne concernée ? Quelle est la proportion d'informations diffusées par la personne elle-même et par de tierces personnes ?

Et eux ? Ont-ils le sentiment de donner une « image numérique » d'eux-mêmes valorisante, sympathique, positive ?

Un employeur les engagerait-il sur la base de ce « portrait virtuel » ? Quelles informations peuvent précisément poser problème et pourquoi ?

Publieraient-ils en pleine rue la totalité des informations publiées sur Internet ? Qu'est-ce que cette comparaison leur inspire ?

Prolongement, réseaux sociaux

Définir la proportion d'élèves inscrits sur des réseaux sociaux dans la classe. Débattre des conditions d'utilisation qui interdisent l'inscription aux moins de 13 ans. Pourquoi cette limitation existe-t-elle (imaginer plusieurs raisons probables) ?

Réfléchir à la mise en garde du spécialiste **Sébastien Fanti** (manche 3, reportage) qui déconseille formellement aux enfants de moins de 13 ans de s'inscrire sur de tels réseaux sociaux. Pour quelles raisons ? (Les enfants n'en connaissent pas les « codes »). Est-ce vrai ? Les élèves connaissent-ils les notions juridiques liées à la protection des données, droit à l'image, etc. Connaissent-ils toutes les subtilités du paramétrage des clauses de confidentialité d'un compte sur le principal réseau social ?

Alternatives

Il est possible que certains élèves soient gênés par l'expérience. L'enseignant peut alors créer un « faux profil » en s'inspirant de la jeune fille, Maeva, présentée dans l'émission (manche 2).

Il est aussi envisageable de ne dresser les portraits que de quelques élèves volontaires qui possèdent au moins un profil sur un réseau social.

Mémento

- Les réseaux sociaux sont **interdits aux enfants de moins de 13 ans**. Les spécialistes d'Internet recommandent de respecter cette règle, en tous les cas (même si les parents sont amis, que les paramètres de sécurité sont stricts, etc.)
- Les réseaux sociaux peuvent être « **paramétrés** » ou « personnalisés ». Mais il est parfois laborieux de les modifier et les paramètres « par défaut » (non modifiés) ne protègent pas suffisamment la sphère privée. Ils évoluent, il est important de les vérifier régulièrement.
- Aux États-Unis, la grande majorité des employeurs (77%) fait des **recherches sur Internet avant d'embaucher un candidat**. Et en Suisse, ce chiffre augmente rapidement (presque 20% des employeurs actuellement).
- Toujours se questionner avant toute activité sur Internet : publier un commentaire ou une photo, « liker » un contenu, faire une demande d'ami, etc. « **Est-ce que je publierais cette information en pleine rue ?** ». En cas de doute, demander conseil à un adulte de confiance ou renoncer.

Pour en savoir plus

La Semaine des Médias

Visionnement de toutes les éditions de la Semaine des Médias depuis 2007.

<http://www.semainedesmedias.tv/>

E-media

Le portail romand de l'éducation aux médias. Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

<http://www.e-media.ch/>
